Report	I.445	"""
I4° Sixchaises fonds paillé, trente francs...	30	"""
I5° Un fauteuil, vingt-cinq francs	25	"""
Total : quinze cents francs, ci	I.500	"""

-II-

UNE MAISON à usage de magasin de librairie-papeterie et d'habitation située à Ploërmel, rue de l'Union et rue Beaumanoir, la dite maison construite en pierres et bois couverte en ardoises, comprenant cave en sous-sol, au rez-de-chaussée un magasin, une salle à manger et une cuisine, au premier étage deux chambres et un cabinet, au deuxième étage deux chambres et un cabinet, grenier sur le tout.

Petite cour au nord de la dite maison, cabinets d'aisance ~~sur~~ dans cette cour.

Le tout inscrit au plan cadastral de la commune de Ploërmel sous le numéro 27I de la section S et joignant du levant à la rue de l'Union, du midi à la rue Beaumanoir et des couchant et nord à Guillonet.

Tels que lesd.meubles et immeubles existent sans aucune exception ni réserve.

ETABLISSEMENT DE PROPRIETE DES IMMEUBLES VENDUS

I.- EN LA PERSONNE DE MADAME BESTIN VENDERESSE

Les immeubles ci-dessus désignés appartiennent en propre à Madame Bestin pour les avoir acquis à titre de licitation, ayant fait cesser l'indivision, (alors qu'elle était encore célibataire) suivant procès-verbal d'adjudication dressé par Me Grandjean, notaire à Ploërmel, le treize octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit et moyennant le prixprincipal de quatre mille six cent cinquante francs dans lequel était compris le prix de la clientèle et de l'achalandage composant un fonds de commerce de papeterie et de librairie.

Cette adjudication a eu lieu ~~sous~~ sur les bases d'un cahier des charges dressé par led. Me Grandjean le quinze septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, déposé au rang de ses minutes suivant acte reçu par lui le même jour et en conséquence d'un jugement rendu par le tribunal civil de Ploërmel le vingt-sept août mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

Le tout à la requête et en présence de :

I° Monsieur Auguste Brunet, gérant du journal "Le Ploërmelais", demeurant à Ploërmel.

2° Monsieur l'Abbé Eugène Brunet, vicaire, demeurant à Lorient.

3° Madame Angèle Brunet, épouse assistée et autorisée de M. Victor Lebas, négoçiant en vins, les deux demeurant ensemble à Ploërmel.